



COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD NAO

26 avril 2023

Précisions utiles...

Nous comprenons la frustration du syndicat majoritaire concernant le résultat des NAO 2023 et du référendum qui a permis d'obtenir ce que l'on sait. Mais cela ne donne pas le droit de transformer dans leur affichage du 27/04/23 les propos réellement tenus par le SNI-UNSA lors de cette commission de suivi !

Comme nous l'avons déjà écrit, la Direction des Ressources Humaines a proposé de revaloriser de 2,19 % la grille des salaires (**soit uniquement les salaires minimum des coefficients 170 à 240**) pour prendre en compte l'augmentation du SMIC et soi-disant préserver l'attractivité du site.

Le SNI-UNSA ne s'est absolument pas opposé à cette proposition, mais a rappelé que l'attractivité passe aussi par le maintien des compétences déjà présentes dans l'entreprise **et a donc demandé que cette revalorisation de 2,19% soit appliquée à TOUS les niveaux de rémunération**, pour prendre en considération **TOUS** les salariés, quelle que soit leur ancienneté.

M. Hervé ARNAUD (RH FPT France) a alors demandé aux autres organisations syndicales de se positionner, ce qu'elles ont refusé de faire sans réouvrir les NAO et sous prétexte qu'elles n'étaient pas signataires de l'accord.

Le non-positionnement de ces deux organisations a donc permis à la Direction d'appliquer unilatéralement les mesures qu'elle souhaitait.

Encore une fois, il est plus facile de ne rien assumer et de tout mettre sur le dos du SNI-UNSA une fois que la Direction a pris la décision !

Le SNI-UNSA défend et défendra toujours l'ENSEMBLE des salariés, car la hausse des salaires pour tous contribue aussi à maintenir les emplois et les compétences dans notre entreprise.